RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00921
Numéro SIREN : 411 142 045
Nom ou dénomination : PLMP

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007896

PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
Etablissement secondaire : Lyon
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France
Téléphone : + 33 (0) 4 72 43 37 00
www.deloitte.fr

PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société PLMP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 portant sur les modalités de répartition dans le temps de la charge relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tel que décrit dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Deloitte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur et lorsqu'un indice est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité). Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Deloitte.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Deloitte.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 juin 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	6 838 705	5 209 773
Autres produits	Note 4	240 137	1 269 647
Total des produits d'exploitation		**7 078 842**	**6 479 419**
Achats et variations de stocks	Note 4	4 960 547	3 448 762
Autres achats et charges externes	Note 4	2 192 647	2 086 406
Taxes	Note 4	128 198	60 691
Charges de personnel	Note 4	982 248	1 046 814
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	563 538	727 496
Autres charges	Note 4	110 063	77 842
Total des charges d'exploitation		**8 937 242**	**7 448 012**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-1 858 400**	**-968 592**
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	**-1 107 499**	**-1 067 626**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**-2 965 900**	**-2 036 218**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	**-45 045**	**-133 650**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8	-3 250	
RESULTAT NET		**-3 007 695**	**-2 169 869**

Bilan actif

		Exercice N			Exercice N-1
En €		**Brut**	**Amort.**	**Net**	**Net**
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	7 149 218	581 848	6 567 371	6 567 371
Immobilisations corporelles	Note 9	6 338 886	4 219 855	2 119 031	2 234 372
Immobilisations financières	Note 10	47 035		47 035	47 026
Actif immobilisé		**13 535 139**	**4 801 703**	**8 733 437**	**8 848 769**
Stocks	Note 11	1 041 953		1 041 953	1 006 065
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients	Note 12	333 142	253 698	79 444	288 274
Autres créances	Note 12	573 955	466 127	107 828	122 676
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	Note 13	752 689		752 689	669 928
Charges constatées d'avance	Note 14	13 411		13 411	12 766
Actif circulant		**2 715 150**	**719 825**	**1 995 325**	**2 099 710**
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		**16 250 289**	**5 521 527**	**10 728 762**	**10 948 479**

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		**Net**	**Net**
Capitaux propres	Note 15	**-26 844 491**	**-23 893 976**
Autres fonds propres			
Provisions	Note 16	**305 691**	**313 301**
Dettes financières	Note 17	25 200 404	25 205 555
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		224	354
Dettes fournisseurs	Note 17	887 823	847 208
Dettes fiscales et sociales	Note 17	281 606	328 658
Dettes sur immobilisations	Note 17	25 222	23 687
Autres dettes	Note 17	10 872 283	8 123 112
Produits constatés d'avance	Note 14		581
Dettes		**37 267 563**	**34 529 154**
Ecarts de conversion passif			
Total passif		**10 728 762**	**10 948 479**

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SA est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exploite les supermarchés de Carhaix, Callac et Ploubalay et détient plusieurs fonds de commerce qu'elle donne en location gérance à des franchisés.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2021.

1.2 Faits caractéristiques

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19. Dans ce contexte la société a poursuivi son activité

Autres faits pertinents de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est à noter au regard de la structure financière, de l'activité, des restructurations, des mouvements d'actifs et de toute opération particulière.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permettra d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement a conduit à une reprise partielle de la provision existante à hauteur de 12 290 €. Cet impact est comptabilisé dans les capitaux propres

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2020 retraités selon la nouvelle méthode comptable :

Dotations : +

Reprises : -

	31/12/21 publié	31/12/20 retraité	31/12/20 publié
Provisions pour risques	100 173 €	94 497 €	106 787 €
Dotation aux provisions	5 675 €	3 950 €	2 988 €

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino Guichard-Perrachon.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.
La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

→ les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
→ les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
→ l'estimation des engagemens de retraite en ce qui concerne les hypothèses de calculs retenues,
→ les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées par les magasins exploités ainsi que les produits de location gérance et les diverses prestations.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En €

Charges de personnel	2021	2020
Salaires et traitements	769 704	879 826
Charges sociales	212 544	166 988
Intéressement		
TOTAL	**982 248**	**1 046 814**

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

En équivalents Temps Plein

Effectif moyen salarié	2021	2020
Cadres	1	
Agents de maîtrise	4	4
Employés	25	17
TOTAL	**30**	**22**

La diminution des charges du personnel malgré une augmentation de l'effectif s'explique par le paiement en mars 2020 des soldes de tout comptes liés aux fermetures des magasins de Callac et Ploubalay de décembre 2019.

NOTE 5. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En €	2021	2020
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	319	434
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-151 934	-96 962
Autres charges d'intérêts	-955 885	-971 098
Auitres produits d'intérêts		
TOTAL	**-1 107 499**	**-1 067 626**

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :
• les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
• les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2021	2020
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-44 890	-4 417
TOTAL	**-44 890**	**-4 417**

(1) Cf. détail figurant à la note 16

NOTE 7. Variation des provisions

En €	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	31 027			47 837				2 947	75 917
Total provisions règlementées	**31 027**	**0**	**0**	**47 837**	**0**	**0**	**0**	**2 947**	**75 917**
Total provisions pour risques et charges (1)	**313 301**	**117 280**			**-12 290**	**112 600**			**305 691**
Dépréciation immobilisations incorporelles	443 171			443 171				443 171	443 171
Dépréciation immobilisations corporelles									0
Dépréciation titres de participation									0
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	**443 171**	**0**	**0**	**443 171**	**0**	**0**	**0**	**443 171**	**443 171**
Dépréciation stocks									0
Dépréciation clients	21 275	253 698				21 275			253 698
Déprécitation autres postes de l'actif circulant	486 621	57 048				77 543			466 126
Total provisions dépréciation actif circulant	**507 896**	**310 746**	**0**	**0**	**0**	**98 818**	**0**	**0**	**719 824**
TOTAL GENERAL	**1 295 395**	**428 026**	**0**	**491 008**	**-12 290**	**211 418**	**0**	**446 118**	**1 544 603**

(1) Cf. détail à la note 16

Le montant de la colonne "Apport" tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 € (cf note 16) (provisions pour risques et charges)

Les provisions pour dépréciation clients sont principalement constituées par les créances du sous-locataires PONTDIS pour 236 108 €.

Les provisions pour dépréciation autres postes de l'actif circulant sont principalement constituées par les fournisseurs débiteurs pour 57 048 € ainsi que des créances diverses pour 409 079 €.

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

La société PLMP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société PLMP comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2021 est de 30 413 977€ dont 4 779 622 € constaté avant la période d'intégration.

8.1 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 7 890 836€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 32 607 €.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerces et brevets.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

.

Le groupe d'actif est le site.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la règlementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Cessions des immobilisations incorporelles

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Valeur brute en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 149 218				7 149 218
Total immobilisations incorporelles	7 149 218	0	0	0	7 149 218
Terrains	44 342				44 342
Constructions	1 737 411		-1 331		1 736 080
Autres immobilisations corporelles	4 536 963	21 501			4 558 465
Total immobilisations corporelles	6 318 715	21 501	-1 331	0	6 338 886
TOTAL	**13 467 933**	**21 501**	**-1 331**	**0**	**13 488 104**

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	138 677				138 677
Amortissements des immob. corporelles	4 084 343	135 512			4 219 855
TOTAL	**4 223 019**	**135 512**	**0**	**0**	**4 358 532**

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de cautions versées dans le cadre de locations pour 10 950 € et des prêts effort construction pour 36 085 €.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Valeur brute en fin d'exercice
Prêts et autres immobilisations fin.	47 026		9		47 035
TOTAL	**47 026**	**0**	**9**	**0**	**47 035**

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Décomposition des stocks

En €	**2021**	**2020**
Valeurs brutes	1 041 953	1 006 065
Dépréciations	0	
VALEURS NETTES	**1 041 953**	**1 006 065**

NOTE 12. Créances

Principes comptables

**** Créances***

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.
La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

**** Groupes et associés***

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du Groupe Casino) et les filiales,

- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers…) entre les différentes sociétés du Groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En €	**2021**	**2020**
Clients (1)	333 142	309 549
Dépréciations	253 698	21275
VALEURS NETTES	**79 444**	**288 274**
Créances fiscales et sociales (1)	72 102	99 777
Dépréciations		
VALEURS NETTES	**72 102**	**99 777**
Groupes et associés (1)	7 146	3 317
Dépréciations		
VALEURS NETTES	**7 146**	**3 317**
Autres actifs circulants (1)	494 706	506 023
Dépréciations	466 127	486 621
VALEURS NETTES	**28 579**	**19 402**
TOTAL	**187 271**	**410 770**

L'ensemble des créances ont une échéance inférieure à 1 an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances concernent la ligne autres créances pour 5 974 €.

NOTE 13. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires et de de la caisse.

NOTE 14. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des cotisations assurances.

NOTE 15. Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	2 659 680				2 659 680
Primes	0				0
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserve légale	40 843				40 843
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-24 455 658	12 290	-2 169 869		-26 613 236
Résultat de l'exercice	-2 169 869	-3 007 695	2 169 869		-3 007 695
Provisions réglementées	31 027	44 890			75 917
TOTAL	**-23 893 976**	**-2 950 515**	**0**	**0**	**-26 844 491**

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2021, les pertes de l'année précédente ont été affectées en report à nouveau pour 2 169 869 €.

La variation du report à nouveau correspond à l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite. (cf note 2). (Règles et méthodes comptables)

15.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 166 230 actions au nominal de 16 €, dont 110 114 détenues par l'actionnaire principal Germinal, 56 098 actions détenues par par Casino Guichard Perrachon, 17 actions détenues par ITM Entreprises et 1 action détenue par Messidor.

NOTE 16. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* ***Indemnités de départ à la retraite***

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** *Autres provisions pour risques et charges***

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

16.1 Etat des provisions pour risques et charges

En €	Montant en début d'exercice	Dotation	Apport	Reprise	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges					
Provisions pour pensions	106 788	112 463	-12 290	106 788	100 173
Autres provisions pour risques et charges	206 513	4 817		5 812	205 518
TOTAL	**313 301**	**117 280**		**112 600**	**305 691**

Le montant de la colonne « apport » tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 €.

Le poste "provisions pour pensions" se compose exclusivement des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour 100 173 €

Le poste "autres provisions pour risques et charges" se compose principalement d'une provison pour dépollution à hauteur de 200 000 €.

16.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES *En €*	Au 01/01	Apport	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	106 787	-12 290	5 675	100 172	11 521	111 693
Actifs financiers de couverture (B)						
Provision (A + B)	**106 787**	**-12290**	**5 675**	**100 172**	**11 521**	**111 693**

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Rembour sement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	632		5 043	0	0	5 675			0	5 675
Actifs financiers de couverture (B)										
	632	**0**	**5 043**	**0**	**0**	**5 675**	**0**	**0**	**0**	**5 675**

Le montant de la colonne « apport » tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 €.

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 1,9 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 28,84 %
- taux de présence : taux moyen
- taux d'actualisation provision : 1 % ; taux d'actualisation coût financier : 0,70 % ; taux d'actualisation CSR : 0,70 %

NOTE 17. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	
Dettes financières diverses	25 200 404	955 885	24 244 519	25 205 555
	25 200 404	**955 885**	**24 244 519**	**25 205 555**
Fournisseurs	887 823	887 823	0	847 208
Dettes fiscales et sociales	281 606	281 606	0	328 658
Dettes sur immobilisations	25 222	25 222	0	23 687
Groupes et associés	10 837 010	10 837 010	0	8 088 856
Autres dettes	35 497	35 497	0	34 610
	12 067 158	**12 067 158**	**0**	**9 323 019**
TOTAL	**37 267 563**	**13 023 043**	**24 244 519**	**34 528 574**

Des emprunts ont été souscrits en 2020 auprès de Casino Finance pour 15 027 512 € et auprès de Germinal pour 9 146 602 €.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 266 381€
- dettes fiscales et sociales pour 146 756 €
- autres dettes pour 187 333 €
- dettes sur immobilisations pour 24 994 €
- intérêts courus sur emprunt pour 955 885 €

NOTE 18. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 19. Engagements hors bilan

19.1 Autres engagements

Les engagements donnés hors bilan immobiliers groupe s'élèvent à 1 090 174 € dont

- 404 466 € inférieurs à 1 an
- 482 779 € entre 1 et 5 ans
- 202 929€ supérieurs à 5 ans

Les engagements donnés hors bilan immobiliers hors groupe s'élèvent à 289 984 € dont

- 219 658 € inférieurs à 1 an
- 70 326 € entre 1 et 5 ans

Les engagements reçus hors bilan immobiliers hors groupe s'élèvent à 166 760 € dont

- 160 334 € inférieurs à 1 an
- 6 426 € entre 1 et 5 ans

19.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la sociét est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des controles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisonnées, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les resultats, le patrimone ou l'activité de la société.

NOTE 20. Autres informations

20.1 Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société PLMP.

20.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

20 .3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard

42 000 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet https://www.groupe-casino.fr.

NOTE 21. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.

DocuSign Envelope ID: 7B0FE730-A45A-4763-AB4D-391B7C12E39A

PLMP
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.659.680 €
Siège social : 1, Cours Antoine Guichard – 42 000 SAINT-ETIENNE
411 142 045 R.C.S. SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

.../...

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 007 694,90€ en totalité au poste report à nouveau déficitaire qui s'élèvera après affectation à la somme de 29 620 931,15 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

... /...

Extrait certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
BALAGUE Philippe
FE4830ABCC9A47F...

PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
Etablissement secondaire : Lyon
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France
Téléphone : + 33 (0) 4 72 43 37 00
www.deloitte.fr

PLMP

Société Anonyme

1 cours Antoine Guichard

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société PLMP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 portant sur les modalités de répartition dans le temps de la charge relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tel que décrit dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Deloitte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur et lorsqu'un indice est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité). Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Deloitte.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Deloitte.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 juin 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	6 838 705	5 209 773
Autres produits	Note 4	240 137	1 269 647
Total des produits d'exploitation		**7 078 842**	**6 479 419**
Achats et variations de stocks	Note 4	4 960 547	3 448 762
Autres achats et charges externes	Note 4	2 192 647	2 086 406
Taxes	Note 4	128 198	60 691
Charges de personnel	Note 4	982 248	1 046 814
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	563 538	727 496
Autres charges	Note 4	110 063	77 842
Total des charges d'exploitation		**8 937 242**	**7 448 012**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-1 858 400**	**-968 592**
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	**-1 107 499**	**-1 067 626**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**-2 965 900**	**-2 036 218**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	**-45 045**	**-133 650**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8	-3 250	
RESULTAT NET		**-3 007 695**	**-2 169 869**

Bilan actif

		Exercice N			Exercice N-1
En €		**Brut**	**Amort.**	**Net**	**Net**
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	7 149 218	581 848	6 567 371	6 567 371
Immobilisations corporelles	Note 9	6 338 886	4 219 855	2 119 031	2 234 372
Immobilisations financières	Note 10	47 035		47 035	47 026
Actif immobilisé		**13 535 139**	**4 801 703**	**8 733 437**	**8 848 769**
Stocks	Note 11	1 041 953		1 041 953	1 006 065
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients	Note 12	333 142	253 698	79 444	288 274
Autres créances	Note 12	573 955	466 127	107 828	122 676
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	Note 13	752 689		752 689	669 928
Charges constatées d'avance	Note 14	13 411		13 411	12 766
Actif circulant		**2 715 150**	**719 825**	**1 995 325**	**2 099 710**
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Prime de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
Total actif		**16 250 289**	**5 521 527**	**10 728 762**	**10 948 479**

Bilan passif

		Exercice N	Exercice N-1
En €		**Net**	**Net**
Capitaux propres	Note 15	**-26 844 491**	**-23 893 976**
Autres fonds propres			
Provisions	Note 16	**305 691**	**313 301**
Dettes financières	Note 17	25 200 404	25 205 555
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		224	354
Dettes fournisseurs	Note 17	887 823	847 208
Dettes fiscales et sociales	Note 17	281 606	328 658
Dettes sur immobilisations	Note 17	25 222	23 687
Autres dettes	Note 17	10 872 283	8 123 112
Produits constatés d'avance	Note 14		581
Dettes		**37 267 563**	**34 529 154**
Ecarts de conversion passif			
Total passif		**10 728 762**	**10 948 479**

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

Forme juridique et régime d'imposition

La société constituée sous forme de SA est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La société exploite les supermarchés de Carhaix, Callac et Ploubalay et détient plusieurs fonds de commerce qu'elle donne en location gérance à des franchisés.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2021.

1.2 Faits caractéristiques

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19. Dans ce contexte la société a poursuivi son activité

Autres faits pertinents de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est à noter au regard de la structure financière, de l'activité, des restructurations, des mouvements d'actifs et de toute opération particulière.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permettra d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement a conduit à une reprise partielle de la provision existante à hauteur de 12 290 €. Cet impact est comptabilisé dans les capitaux propres

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2020 retraités selon la nouvelle méthode comptable :

Dotations : +

Reprises : -

	31/12/21 publié	31/12/20 retraité	31/12/20 publié
Provisions pour risques	100 173 €	94 497 €	106 787 €
Dotation aux provisions	5 675 €	3 950 €	2 988 €

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino Guichard-Perrachon.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.
La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

→ les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
→ les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
→ l'estimation des engagemens de retraite en ce qui concerne les hypothèses de calculs retenues,
→ les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées par les magasins exploités ainsi que les produits de location gérance et les diverses prestations.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

En €

Charges de personnel	2021	2020
Salaires et traitements	769 704	879 826
Charges sociales	212 544	166 988
Intéressement		
TOTAL	**982 248**	**1 046 814**

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants :

En équivalents Temps Plein

Effectif moyen salarié	2021	2020
Cadres	1	
Agents de maîtrise	4	4
Employés	25	17
TOTAL	**30**	**22**

La diminution des charges du personnel malgré une augmentation de l'effectif s'explique par le paiement en mars 2020 des soldes de tout comptes liés aux fermetures des magasins de Callac et Ploubalay de décembre 2019.

NOTE 5. Résultat financier

Les charges financières nettes sont composées de :

En €	2021	2020
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	319	434
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-151 934	-96 962
Autres charges d'intérêts	-955 885	-971 098
Auitres produits d'intérêts		
TOTAL	**-1 107 499**	**-1 067 626**

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :
• les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
• les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2021	2020
Amortissements dérogatoires nets des reprises	-44 890	-4 417
TOTAL	**-44 890**	**-4 417**

(1) Cf. détail figurant à la note 16

NOTE 7. Variation des provisions

En €	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	31 027			47 837				2 947	75 917
Total provisions règlementées	**31 027**	**0**	**0**	**47 837**	**0**	**0**	**0**	**2 947**	**75 917**
Total provisions pour risques et charges (1)	**313 301**	**117 280**			**-12 290**	**112 600**			**305 691**
Dépréciation immobilisations incorporelles	443 171			443 171				443 171	443 171
Dépréciation immobilisations corporelles									0
Dépréciation titres de participation									0
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	**443 171**	**0**	**0**	**443 171**	**0**	**0**	**0**	**443 171**	**443 171**
Dépréciation stocks									0
Dépréciation clients	21 275	253 698				21 275			253 698
Déprécitation autres postes de l'actif circulant	486 621	57 048				77 543			466 126
Total provisions dépréciation actif circulant	**507 896**	**310 746**	**0**	**0**	**0**	**98 818**	**0**	**0**	**719 824**
TOTAL GENERAL	**1 295 395**	**428 026**	**0**	**491 008**	**-12 290**	**211 418**	**0**	**446 118**	**1 544 603**

(1) Cf. détail à la note 16

Le montant de la colonne "Apport" tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 € (cf note 16) (provisions pour risques et charges)

Les provisions pour dépréciation clients sont principalement constituées par les créances du sous-locataires PONTDIS pour 236 108 €.

Les provisions pour dépréciation autres postes de l'actif circulant sont principalement constituées par les fournisseurs débiteurs pour 57 048 € ainsi que des créances diverses pour 409 079 €.

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

La société PLMP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société PLMP comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2021 est de 30 413 977€ dont 4 779 622 € constaté avant la période d'intégration.

8.1 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 7 890 836€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 32 607 €.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerces et brevets.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

.

Le groupe d'actif est le site.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société

.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la règlementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Cessions des immobilisations incorporelles

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Valeur brute en fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 149 218				7 149 218
Total immobilisations incorporelles	7 149 218	0	0	0	7 149 218
Terrains	44 342				44 342
Constructions	1 737 411		-1 331		1 736 080
Autres immobilisations corporelles	4 536 963	21 501			4 558 465
Total immobilisations corporelles	6 318 715	21 501	-1 331	0	6 338 886
TOTAL	**13 467 933**	**21 501**	**-1 331**	**0**	**13 488 104**

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	138 677				138 677
Amortissements des immob. corporelles	4 084 343	135 512			4 219 855
TOTAL	**4 223 019**	**135 512**	**0**	**0**	**4 358 532**

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7

NOTE 10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de cautions versées dans le cadre de locations pour 10 950 € et des prêts effort construction pour 36 085 €.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports…)	Valeur brute en fin d'exercice
Prêts et autres immobilisations fin.	47 026		9		47 035
TOTAL	**47 026**	**0**	**9**	**0**	**47 035**

NOTE 11. Stocks

Principes comptables

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Décomposition des stocks

En €	**2021**	**2020**
Valeurs brutes	1 041 953	1 006 065
Dépréciations	0	
VALEURS NETTES	**1 041 953**	**1 006 065**

NOTE 12. Créances

Principes comptables

**** Créances***

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.
La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

**** Groupes et associés***

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du Groupe Casino) et les filiales,

- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers…) entre les différentes sociétés du Groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En €	**2021**	**2020**
Clients (1)	333 142	309 549
Dépréciations	253 698	21275
VALEURS NETTES	**79 444**	**288 274**
Créances fiscales et sociales (1)	72 102	99 777
Dépréciations		
VALEURS NETTES	**72 102**	**99 777**
Groupes et associés (1)	7 146	3 317
Dépréciations		
VALEURS NETTES	**7 146**	**3 317**
Autres actifs circulants (1)	494 706	506 023
Dépréciations	466 127	486 621
VALEURS NETTES	**28 579**	**19 402**
TOTAL	**187 271**	**410 770**

L'ensemble des créances ont une échéance inférieure à 1 an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances concernent la ligne autres créances pour 5 974 €.

NOTE 13. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires et de de la caisse.

NOTE 14. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des cotisations assurances.

NOTE 15. Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	2 659 680				2 659 680
Primes	0				0
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserve légale	40 843				40 843
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-24 455 658	12 290	-2 169 869		-26 613 236
Résultat de l'exercice	-2 169 869	-3 007 695	2 169 869		-3 007 695
Provisions réglementées	31 027	44 890			75 917
TOTAL	**-23 893 976**	**-2 950 515**	**0**	**0**	**-26 844 491**

Conformément à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2021, les pertes de l'année précédente ont été affectées en report à nouveau pour 2 169 869 €.

La variation du report à nouveau correspond à l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite. (cf note 2). (Règles et méthodes comptables)

15.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 166 230 actions au nominal de 16 €, dont 110 114 détenues par l'actionnaire principal Germinal, 56 098 actions détenues par par Casino Guichard Perrachon, 17 actions détenues par ITM Entreprises et 1 action détenue par Messidor.

NOTE 16. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

* ***Indemnités de départ à la retraite***

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

*** *Autres provisions pour risques et charges***

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

16.1 Etat des provisions pour risques et charges

En €	Montant en début d'exercice	Dotation	Apport	Reprise	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges					
Provisions pour pensions	106 788	112 463	-12 290	106 788	100 173
Autres provisions pour risques et charges	206 513	4 817		5 812	205 518
TOTAL	**313 301**	**117 280**		**112 600**	**305 691**

Le montant de la colonne « apport » tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 €.

Le poste "provisions pour pensions" se compose exclusivement des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour 100 173 €

Le poste "autres provisions pour risques et charges" se compose principalement d'une provison pour dépollution à hauteur de 200 000 €.

16.2 Détail des indemnités de départ à la retraite

PROVISION RETRAITES *En €*	Au 01/01	Apport	Variation exercice	Au 31/12	Ecart actuariel non comptabilisé	Engagement réel au 31/12
Valeur actuarielle des engagements (A)	106 787	-12 290	5 675	100 172	11 521	111 693
Actifs financiers de couverture (B)						
Provision (A + B)	**106 787**	**-12290**	**5 675**	**100 172**	**11 521**	**111 693**

VARIATION PROVISION	Coût fin.	Rdt attendu	CSR (1)	Amortissement écart actuariel	Effet réduction et variation de périmètre	Charge exercice	Verst actifs	Rembour sement actifs	Presta. Versées	Variation exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	632		5 043	0	0	5 675			0	5 675
Actifs financiers de couverture (B)										
	632	**0**	**5 043**	**0**	**0**	**5 675**	**0**	**0**	**0**	**5 675**

Le montant de la colonne « apport » tient compte de l'incidence liée au changement de règlementation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraite pour 12 290 €.

(1) CSR = Coût des Services Rendus

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice sont les suivantes :

- taux d'augmentation des salaires : 1,9 %,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- table de mortalité : tables TGH05 et TGF05,
- taux de charges sociales : 28,84 %
- taux de présence : taux moyen
- taux d'actualisation provision : 1 % ; taux d'actualisation coût financier : 0,70 % ; taux d'actualisation CSR : 0,70 %

NOTE 17. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	
Dettes financières diverses	25 200 404	955 885	24 244 519	25 205 555
	25 200 404	**955 885**	**24 244 519**	**25 205 555**
Fournisseurs	887 823	887 823	0	847 208
Dettes fiscales et sociales	281 606	281 606	0	328 658
Dettes sur immobilisations	25 222	25 222	0	23 687
Groupes et associés	10 837 010	10 837 010	0	8 088 856
Autres dettes	35 497	35 497	0	34 610
	12 067 158	**12 067 158**	**0**	**9 323 019**
TOTAL	**37 267 563**	**13 023 043**	**24 244 519**	**34 528 574**

Des emprunts ont été souscrits en 2020 auprès de Casino Finance pour 15 027 512 € et auprès de Germinal pour 9 146 602 €.

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 266 381€
- dettes fiscales et sociales pour 146 756 €
- autres dettes pour 187 333 €
- dettes sur immobilisations pour 24 994 €
- intérêts courus sur emprunt pour 955 885 €

NOTE 18. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 19. Engagements hors bilan

19.1 Autres engagements

Les engagements donnés hors bilan immobiliers groupe s'élèvent à 1 090 174 € dont

- 404 466 € inférieurs à 1 an
- 482 779 € entre 1 et 5 ans
- 202 929€ supérieurs à 5 ans

Les engagements donnés hors bilan immobiliers hors groupe s'élèvent à 289 984 € dont

- 219 658 € inférieurs à 1 an
- 70 326 € entre 1 et 5 ans

Les engagements reçus hors bilan immobiliers hors groupe s'élèvent à 166 760 € dont

- 160 334 € inférieurs à 1 an
- 6 426 € entre 1 et 5 ans

19.2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la sociét est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des controles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisonnées, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les resultats, le patrimone ou l'activité de la société.

NOTE 20. Autres informations

20.1 Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société PLMP.

20.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

20 .3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard

42 000 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet https://www.groupe-casino.fr.

NOTE 21. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 1er janvier de l'année suivant la clôture.